



## **NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE** **BUDGET PRIMITIF 2022**

### **I – LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET**

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note, présentant les principales informations et évolutions du budget principal de la commune et des budgets annexes pour l'année 2022, répond à ces obligations.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2022 et les budgets annexes ont été votés le 15 mars 2022 par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ils sont également mis en ligne sur le site Internet de la Ville du Tréport.

### **II – LE BUDGET PRINCIPAL**

L'équilibre du budget de la commune se présente comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	17 036 977,36 €	17 036 977,36 €
INVESTISSEMENT	13 800 575,37 €	13 800 575,37 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 837 552,73 €</b>	<b>30 837 552,73 €</b>

#### **II-1 – La section de fonctionnement**

##### **II-1-1- Généralités**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

La section de fonctionnement s'équilibre donc à hauteur de **17 036 977,36€**. Elle est caractérisée par la volonté de maîtrise de la dépense publique rendue d'autant plus nécessaire dans ce contexte sanitaire et économique encore incertain et l'augmentation des prix de l'énergie.

**Globalement**, les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement pour l'année 2022 s'équilibrent ainsi :

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
Dépenses courantes	3 315 000,00 €	Atténuation de charges	220 000,00 €
Dépenses de personnel	6 630 000,00 €	Recettes des services	1 182 000,00 €
Atténuation de produits	152 000,00 €	Impôts et taxes	9 282 556,00 €
Autres charges de gestion courante	667 160,00 €	Dotations et participations	2 701 000,00 €
Charges financières	174 770,00 €	Autres produits de gestion courante	300 000,00 €
Charges exceptionnelles	60 000,00 €	Produits financiers	223 975,00 €
Dotations aux provisions	550 000,00 €	Produits exceptionnels	60 000,00 €
		Reprise sur provisions	212 020,00 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 548 930,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>14 181 551,00 €</b>
Ecritures d'ordre entre sections	1 412 673,00 €	Ecritures d'ordre entre sections	244 001,00 €
Virement à la section d'investissement	4 075 374,36 €	Excédent brut reporté	2 611 425,36 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 036 977,36 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 036 977,36 €</b>

## **II-1-2- Les dépenses réelles de fonctionnement**

<b>OBJET</b>	<b>CH</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>	<b>ÉVOLUTION 2021/2022</b>
Charges générales	11	3 262 684,00 €	3 315 000,00 €	1,60%
Charges de personnel	12	6 700 000,00 €	6 630 000,00 €	-1,04%
Atténuations de produits	14	145 262,00 €	152 000,00 €	4,64%
Autres charges de gestion courantes	65	639 000,00 €	667 160,00 €	4,41%
Charges financières	66	195 095,00 €	174 770,00 €	-10,42%
Charges exceptionnelles	67	90 100,00 €	60 000,00 €	-33,41%
Dotations aux provisions semi-budgétaires	68	423 709,00 €	550 000,00 €	29,81%
<b>DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 455 850,00 €</b>	<b>11 548 930,00 €</b>	<b>0,81%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à **11 548 930,00€** (+0.81%) et sont financées par des recettes réelles de fonctionnement d'un montant de **14 181 551,00€** (-11.77%), dégageant ainsi une épargne brute de **2 632 621€** (contre 4 618 411.61 au BP 2021).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

### **Charges à caractère général (chapitre 011)**

**Montant BP 2022 = 3 315 000€**

Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : eau, électricité, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux d'entretien des bâtiments, entretien de la voirie et des réseaux, impôts et taxes, primes d'assurance, contrats de maintenance, entretien des biens mobiliers et véhicules, livres de bibliothèques, fournitures scolaires, ...

Les charges à caractère général s'élèvent à **3 315 000€** contre 3 262 684€ en 2021, soit une hausse de 1.60% et représentent 28.70% des dépenses réelles de fonctionnement.

### **Charges de personnel (chapitre 012)**

**Montant BP 2022 = 6 630 000€** soit 57.41% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les éléments à prendre en considération pour l'année 2022 sont :

- l'organisation des élections présidentielles et législatives,
- l'effet GVT (glissement vieillesse technicité),
- l'intégration du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture en catégorie B à compter de 2022,
- l'application de la bonification d'ancienneté pour les catégories C,
- le recrutement d'un chef de projet PVD (Petites Villes de Demain) à temps non complet 17.5/35<sup>ème</sup>

Toutefois, les dépenses de personnel restent stables en raison de la recomposition des postes à l'occasion des départs en retraite qui ne sont pas systématiquement remplacés, ou remplacés par des agents bénéficiant d'un grade inférieur.

### **Atténuations de produits (chapitre 014)**

**Montant BP 2022 = 152 000€**, soit 1.32% des dépenses réelles de fonctionnement

Ces dépenses correspondent à des reversements de fiscalité et principalement au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales et à des dégrèvements de taxe d'habitation sur logements vacants :

- FPIC : 141 524.00€.
- Dégrèvement de taxe d'habitation sur logements vacants : 10 476€

Ces prévisions pourront être ajustées par décision modificative, en cours d'exercice, dès notification.

### **Autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

**Montant BP 2022 = 667 160€** soit 5.78 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les principaux postes de dépenses de ce chapitre sont :

- Les subventions aux associations : 395 000€
- La subvention d'équilibre du CCAS : 80 000€
- Les indemnités des élus : 105 000€.
- Les créances admises en non-valeur : 5 000€
- Les créances éteintes : 3 500€.

Ce chapitre connaît une hausse de 4.41% par rapport à 2021, liée principalement à la hausse de la subvention d'équilibre du CCAS (+60%).

### **Charges financières (chapitre 66)**

**Montant BP 2022 = 174 770€** soit 1.51% des dépenses réelles de fonctionnement.

Il s'agit du remboursement des intérêts d'emprunts.

Ce chapitre est en diminution de 10.42% par rapport à 2021.

### **Autres charges exceptionnelles (chapitre 67)**

**Montant BP 2022 = 60 000€** soit 0.52% des dépenses réelles de fonctionnement.

Il s'agit principalement des frais engagés par la Ville, dans le cadre des procédures de péril sur certains bâtiments, des aides apportées aux étudiants en études supérieures, aides au transport des scolaires mais également aux aides à la pratique sportive.

### **Dotations pour provisions semi-budgétaires (chapitre 68)**

**Montant BP 2022 = 550 000€**, soit 4.76% des dépenses réelles de fonctionnement.

Le budget 2022 permettra l'inscription de provisions semi-budgétaires aux articles :

- 6816, pour dépréciation des immobilisations, afin de pouvoir procéder à de grosses réparations ou mises aux normes de bâtiments. Pour cette année, seront prévus :
  - 550 000€ pour l'école Ledré-Delmet-Moreau.

## **II-1-3-Les recettes de la section de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux produits des services (cantine, périscolaire, structure multi-accueil, médiathèque, école de musique, stationnement sur voirie, ...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions, à des produits financiers, aux revenus des immeubles.

OBJET	CH	BP 2021	BP 2022	ÉVOLUTION 2021/2022
Atténuation de charges	13	272 000,00 €	220 000,00 €	-19,12%
Produits des services	70	1 250 000,00 €	1 182 000,00 €	-5,44%
Impôts et taxes	73	9 820 000,00 €	9 282 556,00 €	-5,47%
Dotations et participations	74	2 220 000,00 €	2 701 000,00 €	21,67%
Produits de gestion courante	75	245 000,00 €	300 000,00 €	22,45%
Produits financiers	76	223 975,00 €	223 975,00 €	0,00%
Produits exceptionnels	77	50 000,00 €	60 000,00 €	20,00%
Reprise de provisions	78	1 993 286,61 €	212 020,00 €	-89,36%
<b>RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>16 074 261,61 €</b>	<b>14 181 551,00 €</b>	<b>-11,77%</b>

### Atténuations de charges (chapitre 013)

**Montant BP 2022 = 220 000€** soit 1.55% des recettes réelles de fonctionnement.

Ces recettes correspondent aux remboursements de rémunérations et au versement du fond national de compensation du supplément familial de traitement.

Le contrat d'assurance SOFAXIS permet à la collectivité d'être remboursée en partie des salaires qu'elle maintient suite à des arrêts de maladie (art.6419).

De même, la collectivité retouche le fond national de compensation qui a pour rôle d'égaliser, à posteriori, les charges résultant du paiement du supplément familial de traitement versé aux fonctionnaires territoriaux (art.6459).

### Produits des services, domaine (chapitre 70)

**Montant BP 2022 = 1 182 000€** soit 8.33% des recettes réelles de fonctionnement.

Le chapitre 70 « produits des services et du domaine » s'établit à 1 182 000,00€

(-5.44% par rapport au BP 2021) et comprend principalement les droits de stationnement, les redevances perçues auprès des usagers des services périscolaires, culturels, mais également les concessions et redevances funéraires, les mises à disposition de personnel à la Communauté de Communes, aux budgets annexes et des remboursements de frais par des redevables. La prévision tient compte du réalisé 2021 ; en raison de la crise sanitaire, il faut continuer à être raisonnable sur les prévisions de ces recettes.

### Impôts et taxes (chapitre 73)

**Montant BP 2022 = 9 282 556€** soit 65.46% des recettes réelles de fonctionnement.

S'agissant du poste principal de recettes, le détail est le suivant :

OBJET	ART	BP 2021	BP 2022	ÉVOLUTION 2021/2022
Impôts directs locaux	73111	3 953 491 €	3 190 781 €	-19,29%
Attribution de compensation	73211	2 703 040 €	2 703 040 €	0,00%
Reversements conventionnels de fiscalité	73216	85 500 €	89 311 €	4,46%
FNGIR	73221	2 386 294 €	2 386 294 €	0,00%
FPIC	73223	62 130 €	56 331 €	-9,33%
Reverst préltv sur les jeux	7323	0 €	185 485 €	#DIV/o!
Droits de place	7336	150 000 €	200 000 €	33,33%
Autres taxes	7338	1 500 €	0 €	-100,00%
Taxe consommation finale d'électricité	7351	115 000 €	121 312 €	5,49%
Impôt sur les cercles et maisons de jeux	7363	26 000 €	25 000 €	-3,85%
Prélèvement sur le produit des jeux	7364	128 545 €	60 890 €	-52,63%
Taxe additionnelle droits de mutation	7381	200 000 €	257 309 €	28,65%
Autres taxes diverses	7388	8 500 €	6 803 €	-19,96%
<b>TOTAL</b>		<b>9 820 000 €</b>	<b>9 282 556 €</b>	<b>-5,47%</b>

Il s'agit essentiellement de produits des impôts directs (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, foncier bâti et foncier non bâti), ainsi que l'attribution de compensation (AC) versée par la Communauté de Communes des Villes-Sœurs (CCVS), le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC), les droits de place, la taxe sur la consommation finale d'électricité, le prélèvement sur le produit des jeux et la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Ce chapitre diminue de 5.47% par rapport aux inscriptions 2021.

#### Commentaires sur la fiscalité locale

Une augmentation des bases fiscales de 3.4% a été prévue dans le Projet de Loi de Finances de 2022.

En raison de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation, la commune garde uniquement la main sur le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants.

La réforme fiscale relative à la baisse de 50% des bases de TF des locaux industriels conduit à une baisse de l'article 73111 au profit de l'article 74834 (voir chapitre 74 ci-après).

Les taux des impôts locaux de 2022 restent identiques à ceux de 2021 :

La Taxe d'habitation (TH) : 20,11%.

Le Foncier bâti (FB) : 51,89%

(taux communal 26,53 + taux départemental 25,36)

Le Foncier non bâti (FNB) 40,87%.

L'engagement pris de ne pas augmenter les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2022 a été rappelé le 15 février dernier à l'occasion de la présentation du rapport d'Orientations Budgétaires pour 2022.

## **Dotations et participations (chapitre 74)**

**Montant BP 2022 = 2 701 000€**, soit 19.05% des recettes réelles de fonctionnement.

Il s'agit des différentes dotations versées par l'Etat ou autres organismes :

<b>OBJET</b>	<b>ART</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>	<b>ÉVOLUTION 2021/2022</b>
Dotation forfaitaire	7411	26 236 €	0 €	-100,00%
Dotation de solidarité rurale	74121	42 000 €	41 820 €	-0,43%
FCTVA (fonctionnement)	744	12 780 €	17 011 €	33,11%
Autres participations de l'Etat	74718	8 000 €	17 434 €	117,93%
Participations département	7473	9 960 €	10 000 €	0,40%
Participation CCVS	74751	64 000 €	63 418 €	-0,91%
Participation autres organismes	7478	250 000 €	195 012 €	-22,00%
DCRTP	748313	1 242 024 €	1 242 024 €	0,00%
Compensation exonération TF	74834	5 000 €	1 093 967 €	21779,34%
Compensation exonération TH	74835	160 000 €	0 €	-100,00%
Autres attributions et participations	7488	400 000 €	20 314 €	-94,92%
<b>TOTAL</b>		<b>2 220 000 €</b>	<b>2 701 000 €</b>	<b>21,67%</b>

Globalement ce chapitre connaît une hausse de 21.67% liée principalement à l'inscription des crédits à l'article 74834, correspondant à la compensation de l'Etat suite à la réforme fiscale de la TF.

La baisse significative de l'article 7488 correspond au changement d'imputation budgétaire de la part communale sur le prélèvement de l'Etat sur les jeux, initialement imputée au 7488 mais nouvellement inscrit au 7323 (voir chapitre 73 ci-dessus).

## **Produits de gestion courante (chapitre 75)**

**Montant BP 2022 = 300 000€**

Ces produits représentent 2,12 % des recettes réelles de fonctionnement.

Le chapitre 75 comprend les redevances et loyers divers perçus par la Commune.

L'inscription est supérieure à celle de l'exercice 2021, considérant que l'exonération de certains loyers, en raison de la crise sanitaire, votée en 2020 et 2021, avait diminué le montant de ces recettes.

## **Produits financiers (chapitre 76)**

**Montant BP 2022 = 223 975 €** soit 1.58% des recettes réelles de fonctionnement.

Il s'agit du fond de soutien versé par l'État dans le cadre de la sortie des emprunts structurés à risque.

### **Produits exceptionnels (chapitre 77)**

**Montant BP 2022 = 60 000€**, soit 0.42% des recettes réelles de fonctionnement.  
Le chapitre 77 correspond principalement à des remboursements de sinistres.

### **Reprises de provisions semi-budgétaires (chapitre 78)**

**Montant BP 2022 = 212 020€**, soit 1.50% des recettes réelles de fonctionnement.  
Ces produits correspondent à des reprises de provisions semi-budgétaires inscrites lors de budgets précédents, afin :

- d'anticiper de lourds travaux ou réparations sur nos immobilisations, notamment pour l'église : 200 000€
- d'anticiper des risques d'impayés et de contentieux : 12 020€.

## **II-2 – La section d'investissement**

### **II-2-1- Généralités**

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Elle regroupe :

**En dépenses** : Celles faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

**En recettes** : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les recettes dites patrimoniales telles que les produits des cessions des terrains, des biens meubles ou immeubles ainsi que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement).

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
Immobilisations incorporelles (20)	18 474,00 €	Subventions d'investisst	732 246,00 €
Subventions d'équipement (204)	427 000,00 €	Emprunts	- €
Immobilisations corporelles (21)	5 194 357,75 €	FCTVA	1 101 137,00 €
Immobilisations en cours (23)	440 247,61 €	Taxe d'aménagement	60 000,00 €
Dépenses imprévues	20 000,00 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	4 598 698,35 €
Remboursement d'emprunt	1 037 350,00 €		
Restes à réaliser 2021	5 641 299,78 €	Restes à réaliser 2021	1 820 446,66 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12 778 729,14 €</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 312 528,01 €</b>

Ecritures d'ordre entres section	244 001,00 €	Ecritures d'ordre entres section	5 488 047,36 €
Déficit investissement reporté	777 845,23 €		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 800 575,37 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 800 575,37 €</b>

### II-2-2-Les dépenses réelles de la section d'investissement

Le montant total des dépenses réelles d'investissement (hors restes à réaliser) s'élève à **7 137 429.36€**.

Les dépenses d'équipement, regroupant les acquisitions et les travaux s'élèvent à **5 653 079.36€** contre 7 675 469.82€ en 2021.

OBJET	BP 2021	BP 2022	ÉVOLUTION 2021/2022
Emprunts et dettes	1 006 030,00 €	1 037 350,00 €	3,11%
Immobilisations incorporelles	25 408,00 €	18 474,00 €	-27,29%
Subventions d'équipement versées	712 300,00 €	427 000,00 €	-40,05%
Immobilisations corporelles	5 730 061,82 €	5 194 357,75 €	-9,35%
Immobilisations en cours	1 920 000,00 €	440 247,61 €	-77,07%
Dépenses d'investissement imprévues	196 522,61 €	20 000,00 €	-89,82%
<b>DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 590 322,43 €</b>	<b>7 137 429,36 €</b>	<b>-25,58%</b>

Outre le remboursement du capital de la dette pour 1 037 350€, et une inscription de dépenses imprévues de 20 000€, **6 080 079.36€** sont consacrés aux travaux, aux achats d'équipements et aux subventions d'équipement, que l'on peut scinder en diverses opérations (pour le détail, voir fiches d'opérations par programme pages 24 à 67 du budget).

Les plus gros investissements correspondent à :

- La dernière tranche de la RD 940 (P290)
- Les réseaux (P418)
- Le parc de stationnement de la Fée des Mers (P421)
- L'espace multisports (P372).

### II-2-3-Les recettes réelles de la section d'investissement

Les recettes prévues pour le financement des investissements, hors restes à réaliser, sont réparties dans le tableau ci-après :

OBJET	BP 2021	BP 2022	ÉVOLUTION 2021/2022
Dotations, fonds divers, excédent de fonctionnement	1 606 656,10 €	5 759 835,35 €	258,50%
Subventions d'investissement	524 320,02 €	732 246,00 €	39,66%
Emprunt d'équilibre	500 000,00 €	0,00 €	-100,00%
Produit des cessions	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
<b>RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 630 976,12 €</b>	<b>6 492 081,35 €</b>	<b>146,76%</b>

Les dotations et fonds divers regroupent le FCTVA, le produit de la taxe d'aménagement et l'excédent de fonctionnement capitalisé. Cette ligne budgétaire augmente de 258.50% en raison de l'important excédent de fonctionnement capitalisé (art.1068).

A noter qu'en 2021, un emprunt de 500 000€ avait été inscrit mais sans réalisation, compte tenu des subventions reçues. Aucune inscription sur la ligne « emprunts » ne sera prévue au budget primitif 2022.

### II-3-Les opérations d'ordre

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des jeux d'écritures **sans flux financiers réels et doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes.**

Les opérations d'ordre sont regroupées dans des chapitres globalisés 040, 041, 042 et 043 et doivent s'équilibrer entre sections, selon le schéma suivant :

	DEPENSES		RECETTES
Fonctionnement	Chapitre 043	←→	Chapitre 043
	Chapitre 042	↗↘	Chapitre 042
Investissement	Chapitre 040	↗↘	Chapitre 040
	Chapitre 041	←→	Chapitre 041

### Equilibre entre DF chapitre 042 et RI chapitre 040

- Dotations aux amortissements (dépense 68, recette 28)
- Ecritures relatives à l'encaissement du fond de soutien de l'Etat lors de la renégociation des emprunts à risques (dépense 68, recette 48)

<b>DF 042</b>			<b>RI 040</b>	
6811	Dotation aux amortissements	1 046 083,00 €	Amortissement des immobilisations	28...
6862	Dotation amort charges financières à répartir	366 590,00 €	Pénalités de renégociation de la dette	4817
		<b>1 412 673,00€</b>		

### Equilibre entre DI chapitre 040 et RF chapitre 042

- Reprise des subventions d'investissement au compte de résultat (dépense 139, recette 777)
- Travaux en régie (dépense 2..., recette 722)

<b>DI 040</b>			<b>RF 042</b>	
21...	Travaux en régie	195 402,00 €	Immobilisations corporelles (travaux en régie)	722
139...	Amortissement des subventions	48 599,00 €	Quote-part des subv Inv transf au C/résultat	777
		<b>244 001,00 €</b>		

### **Les chapitres d'ordre sans exécutions budgétaires**

Les chapitres 021 « virement de la section de fonctionnement » et 023 « virement à la section d'investissement » permettent de virer des crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement mais ne donnent pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.

Compte tenu de l'ensemble des éléments précédents, la section de fonctionnement dégage un virement de **4 075 374,36€** au profit de la section d'investissement.

## **III – LE BUDGET CAMPING ET AIRES DE CAMPING-CARS**

L'équilibre du budget du camping municipal se présente comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	1 077 880,02 €	1 077 880,02 €
INVESTISSEMENT	470 575,77 €	470 575,77 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 548 455,79 €</b>	<b>1 548 455,79 €</b>

### **III-1- La section d'exploitation**

La section d'exploitation s'équilibre de la façon suivante :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	310 000,00 €	Atténuation de charges	0,00 €
Dépenses de personnel	340 000,00 €	vente prestations	400 000,00 €
Atténuation de produits	0,00 €	produits issus de la fiscalité	0,00 €
Autres charges de gestion courante	5 000,00 €	subventions d'exploitation	0,00 €
Charges financières	0,00 €	Autres produits de gestion courante	320 000,00 €
Charges exceptionnelles	3 000,00 €	Produits financiers	0,00 €
Dotations aux provisions	0,00 €	Produits exceptionnels	4 000,00 €
		Reprise sur provisions	791,00 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>658 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>724 791,00 €</b>
Ecritures d'ordre entre sections	128 272,00 €	Ecritures d'ordre entre sections	24 258,00 €
Virement à la section d'investissement	291 608,02 €	Excédent brut reporté	328 831,02 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 077 880,02 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 077 880,02 €</b>

### III-1-1- Les dépenses réelles d'exploitation

OBJET	BP 2021	BP 2022	ÉVOLUTION 2021/2022
Charges générales	290 000,00 €	310 000,00 €	6,90%
Charges de personnel	340 000,00 €	340 000,00 €	0,00%
Autres charges de gestion courante	3 869,00 €	5 000,00 €	29,23%
Charges financières	435,00 €	0,00 €	-100,00%
Charges exceptionnelles	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00%
Dotations aux provisions	1 631,00 €	0,00 €	-100,00%
<b>DÉPENSES RÉELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>638 935,00 €</b>	<b>658 000,00 €</b>	<b>2,98%</b>

**Les charges d'exploitation** sont en hausse de 2.98% par rapport au BP 2021. Les charges courantes sont augmentées de 6.90% afin d'anticiper les hausses des coûts d'énergie. Ce chapitre devra être surveillé tout au long de l'exercice pour pallier tout dépassement de crédits, notamment en énergie.

### III-1-2- Les recettes réelles d'exploitation

OBJET	BP 2021	BP 2022	ÉVOLUTION 2021/2022
Produits des services	390 000,00 €	400 000,00 €	2,56%
Produits de gestion courante	316 999,68 €	320 000,00 €	0,95%
Produits exceptionnels	0,00 €	4 000,00 €	#DIV/0!
Reprise de provisions	0,00 €	791,00 €	#DIV/0!
<b>RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>706 999,68 €</b>	<b>724 791,00 €</b>	<b>2,52%</b>

**Les recettes d'exploitation** : recettes des services et autres produits de gestion seront en hausse par rapport à 2021 (+2.52%). Il est préférable de rester prudent sur le montant des recettes envisagées cette année, en prévision d'une reprise de l'épidémie ou d'une météo défavorable.

### III-2- La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre de la façon suivante :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Immobilisations incorporelles (20)	0,00 €	Subventions d'investist	- €
Immobilisations corporelles (21)	375 622,02 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	50 695,75 €
Immobilisations en cours (23)	0,00 €		
Dépenses imprévues	20 000,00 €		
Remboursement d'emprunt	0,00 €		
Restes à réaliser 2021	8 749,00 €	Restes à réaliser 2021	- €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>404 371,02 €</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES D'EQUIPEMENT</b>	<b>50 695,75 €</b>
Ecritures d'ordre entres section	24 258,00 €	Ecritures d'ordre entres section	128 272,00 €
Déficit investissement reporté	41 946,75 €	Virement de la section d'exploitation	291 608,02 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>470 575,77 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>470 575,77 €</b>

Globalement, la section d'investissement connaît une hausse importante, en raison des amortissements des immobilisations et d'un excédent de fonctionnement reporté conséquent qui permet de dégager un virement à la section d'investissement de 291 608.02€.

#### III-2-1- Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement, hors restes à réaliser, s'élèvent à 395 622,02€.

OBJET	BP 2021	BP 2022	ÉVOLUTION 2021/2022
Immobilisations incorporelles	3 500,00 €	0,00 €	-100,00%
Immobilisations corporelles	17 185,00 €	375 622,02 €	2085,76%
Remboursement d'emprunts	62 098,00 €	0,00 €	-100,00%
Dépenses imprévues d'investissement	6 000,00 €	20 000,00 €	233,33%
<b>DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>88 783,00 €</b>	<b>395 622,02 €</b>	<b>345,61%</b>

En raison du choix opéré d'avoir recours à un contrat de concession sous forme de délégation de service public, les investissements pour le camping se limiteront à :

- L'acquisition de 3 PC pour les agents d'accueil.
- 1 cabine de douche.

Le restant des crédits sera consacré à l'équipement des aires de camping-cars :

- Remplacement borne service Aire de camping-cars Ste Croix,
- Vidéosurveillance Aire de camping-cars Ste Croix,
- Vidéosurveillance petite et grande Aires de camping-cars Funiculaire,
- Bornes électriques pour la petite aire camping-cars du Funiculaire,
- Panneaux d'affichage pour les aires de camping-cars,
- Tables de pique-nique pour les aires de camping-cars.

Divers travaux seront réalisés en régie, pour un montant de 7 915€, correspondant à des travaux de génie civil pour l'installation des bornes électriques et la construction d'abris pour les bornes.

### III-2-1- Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont constituées uniquement de l'excédent de fonctionnement capitalisé : 50 695.75€

### III-3-Les opérations d'ordre

Equilibre entre DF chapitre 042 et RI chapitre 040

- Dotations aux amortissements (dépense 68, recette 28)

DF 042			RI 040	
6811	Dotation aux amortissements	128 272€	Amortissement des immobilisations	28...
		<b>128 272.00€</b>		

Equilibre entre DI chapitre 040 et RF chapitre 042

- Reprise des subventions d'investissement au compte de résultat (dépense 139, recette 777)
- Travaux en régie (dépense 21..., recette 722)

<b>DI 040</b>			<b>RF 042</b>	
21...	Travaux en régie		7 915,00 €	Immobilisations corporelles (travaux en régie) 722
139...	Amortissement des subventions		16 343,00 €	Quote-part des subv Inv transf au C/résultat 777
			<b>24 258,00 €</b>	

### **Les chapitres d'ordre sans exécutions budgétaires**

Les chapitres 021 « virement de la section de fonctionnement » et 023 « virement à la section d'investissement » permettent de virer des crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement mais ne donnent pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.

Compte tenu de l'ensemble des éléments précédents, la section de fonctionnement dégage un virement de **291 608.02€** au profit de la section d'investissement.

### **IV- LE BUDGET STATIONNEMENT (parcs fermés)**

L'équilibre du budget de stationnement se présente comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	187 092,64 €	187 092,64 €
INVESTISSEMENT	186 565,98 €	186 565,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>373 658,62 €</b>	<b>373 658,62 €</b>

### **III-1- La section d'exploitation**

La section d'exploitation s'équilibre de la façon suivante :

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
Dépenses courantes	45 000,00 €	Autres produits de gestion courante	65 000,00 €
Dépenses de personnel	16 000,00 €		
Autres charges de gestion courante	500,00 €		
Charges exceptionnelles	500,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>62 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>65 000,00 €</b>
Ecritures d'ordre entre sections	19 192,00 €	Ecritures d'ordre entre sections	3 500,00 €
Virement à la section d'investissement	105 900,64 €	Excédent brut reporté	118 592,64 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>187 092,64 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>187 092,64 €</b>

### III-1-1 – Les dépenses réelles d’exploitation

OBJET	BP 2021	BP 2022	ÉVOLUTION 2021/2022
Charges générales	49 000,00 €	45 000,00 €	-8,16%
Charges de personnel	12 000,00 €	16 000,00 €	33,33%
Autres charges de gestion courante	500,00 €	500,00 €	0,00%
Charges exceptionnelles	500,00 €	500,00 €	0,00%
<b>DÉPENSES RÉELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>62 000,00 €</b>	<b>62 000,00 €</b>	<b>0,00%</b>

**Les charges réelles d’exploitation** restent globalement identiques au BP 2021 :

- Pas d’augmentation sur les charges générales par rapport au BP 2021.

L’inscription 2022 prévoit une augmentation du réalisé 2021 de 40% pour palier l’augmentation des coûts d’énergie : électricité.

- Une augmentation des charges de personnel de 33,33%. Comme évoqué dans le débat d’orientations budgétaires, il faut prévoir une maintenance technique plus importante en raison de la reprise du tourisme.

### III-1-2- Les recettes réelles d’exploitation

OBJET	BP 2021	BP 2022	ÉVOLUTION 2021/2022
Produits des services	65 000,00 €	65 000,00 €	0%
<b>RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>65 000,00 €</b>	<b>65 000,00 €</b>	<b>0%</b>

**Les recettes réelles d’exploitation** restent identiques aux prévisions 2021.

La prudence est toujours de rigueur, en raison d’une éventuelle reprise de l’épidémie.

### III-2- La section d’investissement

La section d’investissement s’équilibre de la façon suivante :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Immobilisations corporelles (21)	101 592,64 €		
Dépenses imprévues	20 000,00 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	13 748,11 €
restes à réaliser 2021	61 473,34 €		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>183 065,98 €</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES D'EQUIPEMENT</b>	<b>13 748,11 €</b>
		Virement de la section d'exploitation	105 900,64 €

Ecritures d'ordre entres sections	3 500,00 €	ecritures d'ordre entre sections	19 192,00 €
Déficit investissement reporté		Excédent reporté	47 725,23 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>186 565,98 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>186 565,98 €</b>

### III-2-1- Les dépenses réelles d'investissement

OBJET	BP 2021	BP 2022	ÉVOLUTION 2021/2022
Immobilisations corporelles	123 858,73 €	101 592,64 €	-17,98%
Dépenses imprévues	0,00	20 000,00 €	#DIV/0!
<b>DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>123 858,73 €</b>	<b>121 592,64 €</b>	<b>-1,83%</b>

Les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, diminuent de -1.83%.

Pour l'année 2022, les nouveaux investissements consistent en :

- L'installation d'une alarme anti-intrusion dans le local de vidéosurveillance
- Le renouvellement de switch dans le parking Aragon
- Le remplacement d'une tôle de toit pour l'ascenseur du parking

### III-2-2- Les recettes réelles d'investissement

La recette d'investissement consiste à l'excédent de fonctionnement capitalisé (art 1068 : 13 748.11€).

Pour le reste, il s'agit des opérations d'ordre, du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et du résultat de l'excédent d'investissement.

### III-3-Les opérations d'ordre

Equilibre entre DF chapitre 042 et RI chapitre 040

- Dotations aux amortissements (dépense 68, recette 28)

DF 042			RI 040	
6811	Dotation aux amortissements		19 192,00€	Amortissement des immobilisations 28...
			<b>19 192,00€</b>	

Equilibre entre DI chapitre 040 et RF chapitre 042

DI 040			RF 042	
21...	Travaux en régie		3 500.00 €	Immobilisations corporelles (travaux en régie) 722
			<b>3 500,00 €</b>	

Les travaux en régie consistent en l'installation de matériel informatique dans le local du parking Louis Aragon et dans le local de vidéosurveillance du parking du funiculaire.

### **Les chapitres d'ordre sans exécutions budgétaires**

Les chapitres 021 « virement de la section de fonctionnement » et 023 « virement à la section d'investissement » permettent de virer des crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement mais ne donnent pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.

Compte tenu de l'ensemble des éléments précédents, la section de fonctionnement dégage un virement de **105 900.64€** au profit de la section d'investissement.